

**GIRONDE**  
**Carte du réseau des transports exceptionnels des gestionnaires des structures**  
 **routières du département de la Gironde**  
**"Procédure simplifiée pour les transports exceptionnels"**  
 **août 2020**

- Contraintes des ouvrages d'art autoroutiers
- demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ALIENOR) dès que le convoi dépasse 48 tonnes
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ASF Agen) dès que le convoi dépasse 72 tonnes
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ASF Brive) dès que le convoi dépasse les seuils de la seconde catégorie
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ASF Brive) dès que le convoi dépasse les seuils de la première catégorie sens Est-Ouest
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ASF Niort) dès que le convoi dépasse 72 tonnes
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ATLANDES) dès que le convoi dépasse 48 tonnes
  - demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ATLANDES) dès que le convoi dépasse 94 tonnes
- Charges maximales autorisées sur les ouvrages d'art SNCF
- 72 tonnes
  - Consultation de LISEA quelque soit le convoi
- Prescriptions particulières
- Conseil départemental de Gironde
  - Bordeaux Métropole
- Charges maximales autorisées
- 72 tonnes
  - 94 tonnes
  - 94 tonnes avec prescriptions
  - 120 tonnes

0 4 8 12 16 km

